



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du jeudi 8 avril 2021

<b>Date de la convocation :</b> 2 avril 2021	L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi huit avril à dix-neuf heures,
<b>Date d'affichage :</b> 2 avril 2021	les membres du Conseil Municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
<b>En exercice : 15</b>	<b>Étaient présents :</b>
<b>Présents : 10</b>	Karine KAUFFMANN, Maire
<b>Votants : 14</b>	Eric CHANTOT, Sylvain IGUNA, Bernard JUERY, Patrick FOURNIER, Isabelle LACOMBLE, Eric LAURENT, Laurence LELARGE, Manuel LEON, Apolline SCHRECK, conseillers municipaux.
<b>(Votants : 13 pour la délibération n°II, retrait de K. KAUFFMANN lors du vote du CA 2020)</b>	
<b>Étaient absents :</b>	
Cécile BITOUN (pouvoir donné à Patrick FOURNIER)	
Carla FICUCIELLO (pouvoir donné à Eric CHANTOT)	
Angelina MOYET (pouvoir donné à Apolline SCHRECK)	
Geneviève PINÇON (pouvoir donné à Eric LAURENT)	
Philippe MARTINET	
<b>Secrétaire de séance : Apolline SCHRECK</b>	

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

#### Remarques :

L. LELARGE : oui j'ai une remarque page 4 du document, sur le montant total effectivement, « on a voté dix millions d'euros », je pense que si on avait voté dix millions d'euros tout le monde s'en souviendrait. Ce n'est pas qu'on « a voté » dix millions d'euros, c'est qu'on « avoisine » dix millions d'euros.

K. KAUFFMANN : c'est « avoisine » plutôt que « a voté ».

L. LELARGE : c'est ce qui a été dit et ce qui est tout à fait audible à la bande son.

K. KAUFFMANN : ah, alors selon les bandes son, c'est différent, par expérience, non pas ce qui a été dit, mais ce qui est audible ne l'est pas. D'accord, on va modifier.

Avec cette remarque, le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.



## I - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

### Exposé de M. LAURENT :

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Les écritures du compte de gestion 2020 établies par le Receveur-Percepteur de la Trésorerie de Poissy étant identiques aux écritures du compte administratif 2020 de la commune, il convient de procéder à l'adoption du compte de gestion 2020.

### Délibération :

**Le Conseil Municipal,**

**Vu l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,**

**Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,**

**Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,**

**Après en avoir délibéré, à la majorité, avec 3 voix CONTRE (P. FOURNIER, C. BITOUN, L. LELARGE)**

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## II - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET DES RESULTATS DE CLOTURE 2020

### Exposé de M. LAURENT :

Le compte administratif retrace annuellement les opérations budgétaires effectuées durant l'exercice auquel il se rapporte. Il est établi à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 31 janvier de l'année N+1. Il constitue ainsi l'arrêté des comptes de l'exercice auquel il se rapporte.

Il a pour objet de rapprocher les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres).

Il présente les résultats comptables de l'exercice.

Il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Il doit correspondre au compte de gestion tenu par le trésorier.

Le compte administratif du budget général 2020 fait apparaître les résultats suivants :



## COMPTE ADMINISTRATIF 2020

FONCTIONNEMENT		
Chapitres de dépenses	Budget 2020 + DM	Réalisé
Dépenses	1 221 748,00	1 112 695,18
Recettes	1 221 748,00	1 107 880,48

INVESTISSEMENT			
	Budget 2020 + DM	Réalisé	CRBP 2021
Dépenses	1 463 336,00	214 431,49	0,00
Recettes	1 463 336,00	344 308,31	0,00

## RESULTATS DE CLOTURE 2020

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Recettes 2020	344 308,31	1 107 880,48	1 452 188,79
Dépenses 2020	214 431,49	1 112 695,18	1 327 126,67
<b>Résultats nets 2020</b>			
Excédent	129 876,82		125 062,12
Déficit		- 4 814,70	
<u>Reprise Résultats de clôture 2019</u>			
Excédent		182 413,00	59 608,55
Déficit	- 122 804,45		
<b>RESULTATS DE CLOTURE 2020</b>	<b>7 072,37</b>	<b>177 598,30</b>	<b>184 670,67</b>

Mme le Maire ayant quitté l'assemblée, la parole est donnée à M. FOURNIER, doyen de l'assemblée, pour le vote du compte administratif 2020 :

### Remarques :

B. JUERY : ce compte administratif, c'est simplement un fichier Excel avec deux colonnes, une colonne pour le réalisé et une colonne « obtenu ». On vote finalement un fichier Excel, c'est tout, on ne vote pas d'investissements faits ou pas faits, je suis toujours étonné de voter ce compte administratif parce que c'est vraiment un fichier Excel.

K. KAUFFMANN : tu votes la sincérité des comptes qui te sont présentés.

E. LAURENT : Bernard, sur la maquette officielle il y a quand même un peu plus que deux colonnes.

B. JUERY : on vote la sincérité d'un comptable. C'est pour comprendre...



E. LAURENT : oui, tu as 100 d'inscrit, réalisé 50, delta 50 qui tombent dans les crédits annulés. Le compte administratif bien évidemment reprend les mêmes chiffres du compte de gestion du comptable. Et, autant sur le budget on peut toujours moduler. Là le compte administratif, les comptes étant arrêtés, on ne peut plus rien changer, les comptes sont clôturés.

K. KAUFFMANN : y a-t-il d'autres questions ?

L. LELARGE : on ne vote pas la sincérité, on vote l'atterrissage. On vote l'atterrissage de l'année qui vient de s'écouler, et on vérifie si à travers le compte de gestion qui est tenu par la trésorerie et le compte administratif qui est tenu par la mairie, les chiffres sont strictement identiques. On vote l'atterrissage.

K. KAUFFMANN : mais pas les choix qui ont été opérés, qui ont été faits par rapport au budget, on vérifie, on vote que ça colle à la réalité de ce qui a été dépensé.

L. LELARGE : absolument.

E. LAURENT : le comptable ne peut pas décider de l'opportunité de telle ou telle... non, il vérifie si effectivement on bien respecté les règles en cas de passation de marché public, mais à part ça il ne peut pas nous dire vous avez choisi cette entreprise plutôt qu'une autre.

B. JUERY : c'est toujours étonnant de voter des écritures comptables.

K. KAUFFMANN : oui. Je vais vous laisser. Patrick je vais vous passer la parole car il se trouve que vous êtes le doyen de l'assemblée, Geneviève n'étant pas là. Je vous laisse présenter ce vote.

P. FOURNIER : le débat est ouvert si tenté qu'il y en ait. Est-ce qu'il y a des remarques. Je pense que les précisions qui ont été effectuées sont importantes, maintenant, on sait tous que le budget, on est pour ou on n'est pas pour. Je ne suis pas à la mairie, je ne suis pas dans les comptes. Il est évident que ce n'est pas là-dessus qu'il peut y avoir des divergences sur les comptes. Quand vous prenez la décision que j'ai prise l'an passé de voter contre le budget, qui est la conséquence de projets, il y a une suite logique après de toutes les façons, je pense que vous le savez, vous êtes douze, ils nous imposent qu'on est trois, la messe est dite. Nous on a la chance d'expliquer tout ça, pour les médanais vous savez, tout ça c'est bien loin. On peut avoir une cohérence globale ; je pense que cela n'a pas de conséquence, c'était intéressant et important, Bernard, que tu le précises. Laurence ?

L. LELARGE : pas de remarque.

P. FOURNIER : pas de remarque. Dans la suite logique on vote c'est cela ? qui est pour ? qui est contre ? ok, on recommence le même vote que tout à l'heure.

#### **Délibération :**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-1 et suivants, L.1612-1 et suivants et L.2311 à L.2343-2,**

**Mairie de Médan**



Entendu l'exposé du compte administratif et des résultats 2020 conformes au compte de gestion,  
Hors de la présence de Mme le Maire,  
Après en avoir délibéré, à la majorité, avec 3 voix CONTRE (P. FOURNIER, C. BITOUN, L. LELARGE)

- APPROUVE le compte administratif et les résultats 2020,
- PRECISE que le budget est voté par nature au niveau du chapitre.

→ FEUILLES DE SIGNATURES COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2020

### III - AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET COMMUNAL 2021.

Exposé de M. LAURENT :

Conformément à l'article L. 2311-5 du code général des collectivités territoriales, le résultat de l'exercice est affecté en totalité par l'assemblée délibérante dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

La procédure d'affectation consiste à constater le résultat de l'exercice lors de l'adoption du compte administratif puis à l'affecter obligatoirement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) par une affectation en réserve. Le solde peut être également affecté en réserve ou maintenu en excédent de fonctionnement reporté (compte 002).

Le résultat d'investissement de l'exercice 2020 fait apparaître un excédent de la section d'investissement de 7 072,37 €, il n'y a donc pas lieu de le couvrir.

Le résultat de la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 177 598,30 €, il est proposé de maintenir cette somme au compte 002.

Remarques :

Délibération :

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2221-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n°2 en date du 8 avril 2021 adoptant le compte administratif « budget communal » de l'exercice 2020,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité, avec 3 voix CONTRE (P. FOURNIER, C. BITOUN, L. LELARGE)

DECIDE :

- de reporter le solde d'investissement s'élevant à 7 072,37 €, en recettes de la section d'investissement du budget général 2021 au compte 001.



- de reporter le résultat de fonctionnement d'un montant de 177 598,30 €, en recettes de la section de fonctionnement du budget général 2021 au compte 002.

#### IV - SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS

Exposé de Mme KAUFFMANN :

Cette année, en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19 qui impacte durement le budget de fonctionnement des associations, la commune a souhaité les soutenir en répondant au plus près à leur demande de subvention. L'enveloppe globale, qui était de 4 950 € en 2020, est portée à 9000 € cette année. Elle est répartie dans un premier temps entre les associations qui ont d'ores et déjà déposé un dossier, et permettra ultérieurement de venir en aide à d'autres associations qui en exprimeront la nécessité dans l'année.

Ces montants ont été validés par la commission des finances réunie le 25 mars dernier. Il est indiqué que la somme de 1750 € à l'OMAL correspond à une participation au spectacle que l'OMAL réservera pour la fête de la Saint Jean, prévue le 26 juin.

Le montant attribué à la crèche correspond à celui de l'an passé, même si moins d'enfants médanais sont inscrits cette année. La différence est une contribution de la commune à l'effort engagé par la crèche pour devenir une éco-crèche.

Cette année, les élus ont choisi également d'aider financièrement les Restos du Cœur en plus des apports bimensuels qui sont réalisés depuis des années sur les non consommés de la cantine et en complément de la collecte qui a été réalisée à leur profit cet hiver.

Le détail des subventions est le suivant :

ASSOCIATIONS	Rappel Subventions 2020	Subventions demandées 2021	Subventions Proposées 2021
Anciens Combattants Villennes/Médan	100 €	150 €	150 €
Football Club Villennes/Orgeval	0 €	0 €	0 €
Bibliothèque des Malades du CHI de Poissy	100 €	0 €	0 €
Foyer du collège Emile Zola Villennes Bienvenue	50 € 300 €	100 € 300 €	100 € 300 €
A.F.I.P.E.	0 €	0 €	0 €
F.N.A.C.A.	250 €	0 €	250 €
ASTYANAX	450 €	500 €	500 €
VO 2 Rives de Seine	200 €	200 €	200 €
O.M.A.L.	0 €	1750 €	1750 €
Médan d'Hier et d'Aujourd'hui	500 €	500 €	500 €



Basket Ball Club	0 €	0 €	0 €
Crèche Pomme de Reinette	2500 €	5000 €	2500 €
Tennis Club de Villennes	500 €	1000 €	500 €
Eco-Gaïa	0 €	500 €	500 €
Restos du cœur	0 €	300 €	300 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 950 €</b>	<b>10 300 €</b>	<b>7 550 €</b>

Remarques :

Délibération :

**Le Conseil Municipal,**

**Considérant les demandes de subventions effectuées par les associations précitées,**

**Entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ADOPTE le tableau des subventions 2021 précitées pour un montant total de 7 550 €,
- DIT que les crédits seront inscrits à l'article 6574 du Budget Primitif 2021.

## V - SUBVENTION 2021 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Exposé de M. LAURENT :

Pour cette année, sont principalement prévus au budget du CCAS le portage des repas, l'organisation des goûters, les services de téléassistance ainsi que les aides liées au quotient familial des familles (frais de garderie, de cantine et de centre de loisirs, aides aux jeunes étudiants, bourse communale pour les collégiens et les lycéens, Noël des enfants...).

L'an dernier, au vu de l'excédent affiché par le CCAS (15 293,28 €) une subvention de 5 500 € avait été versée. L'achat de masques anti-COVID pour un montant de 8 840,55 € et la baisse de recettes liées à la baisse des portage-repas ont généré un résultat excédentaire de 7 625,56 €.

Pour l'exercice 2021, le budget primitif du CCAS sera prochainement présenté et voté sur la base d'une subvention 2021 s'élevant à 11 000 €. Il permettra au CCAS de maintenir les dépenses liées à l'aide sociale et d'assurer celles induites par la crise sanitaire, comme par exemple les paniers alimentaires de fin d'année ou les petites attentions destinées à garder le lien social et pouvant venir en substitution de la sortie annuelle, au cas où celle-ci devrait être annulée cette année encore.

Remarques :

Délibération :

**Le Conseil Municipal,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Entendu l'exposé de son rapporteur,**



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-ENTERINE le versement d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale pour un montant de 11 000 €,

- DIT que les crédits seront inscrits à l'article 657362 du Budget Primitif 2021 »

## VI - DISSOLUTION ET TRANSFERT DES RESULTATS DE CLOTURE DU BUDGET DE LA CAISSE DES ECOLES AU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL - EXERCICE 2021

Exposé de M. LAURENT :

Généralisées dans toutes les communes en 1882 avec l'adoption de la loi Jules Ferry sur l'éducation primaire obligatoires, les Caisses des Ecoles interviennent dans tous les domaines de la vie scolaire (social, éducatif et sanitaire).

Lorsque la Caisse des Ecoles n'a procédé à aucune opération de dépenses ou de recettes pendant trois ans, elle peut être, en application de l'article L.212-10 du Code de l'Education, dissoute par délibération du conseil municipal.

Par délibération du 2/12/2017, le conseil d'administration de la Caisse des Ecoles a procédé à sa mise en sommeil et au transfert de ses activités sur le budget communal.

Aucune opération comptable n'ayant eu lieu depuis cette date, il est proposé au conseil municipal la dissolution de la Caisse des Ecoles.

Remarques :

Délibération :

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education, et notamment son article L.212-10,

Vu la délibération de la Caisse des écoles en date du 2/12/2017 relative à sa mise en sommeil et au transfert des charges,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 18/12/2017 approuvant la mise en sommeil de la Caisse des Ecoles et le transfert des charges sur le budget communal,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 septembre 2018 portant approbation du compte de gestion 2017, du compte administratif et des résultats de clôture 2017 de la Caisse des Ecoles,

Considérant la possibilité, pour le Conseil municipal, de dissoudre la Caisse des Ecoles de Médan, qui n'a procédé à aucune opération de dépenses ou de recettes pendant trois ans, en 2018, 2019 et 2020,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,





Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- De procéder à la dissolution de la Caisse des Ecoles de Médan à la date du 1er janvier 2021,
- D'arrêter les comptes de la Caisse des Ecoles conformément au tableau des résultats figurant au compte de gestion 2020 de la Caisse des Ecoles et annexé à la présente délibération,
- La reprise de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 5 856,57 € en recettes de la section de fonctionnement du budget communal 2021 - compte 002,
- D'autoriser Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## VII - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021

Exposé de M. LAURENT :

Il est proposé de voter une augmentation de 3,85 points de la part communale de la taxe foncière. Cette augmentation est proposée afin de répondre à plusieurs nécessités dont la principale concerne le financement des investissements déclarés urgents et incontournables :

- La création d'un préau à l'école, l'ancien préau ayant été supprimé au profit de la mise en conformité du restaurant scolaire ;
- La rénovation de l'église dont des morceaux de pierre se détachent régulièrement de l'édifice ;
- La création de locaux techniques conformes avec le droit du travail alors que les agents travaillent actuellement dans un sous-sol sur terre battue ;
- La consolidation du plancher de l'accueil de la mairie qui s'effondre, combinée à des aménagements obligatoires pour l'accueil des personnes à mobilité réduite.

Elle contribue aussi à :

- L'intervention de la commune dans le renouveau tant attendu des Bords de Seine ;
- La compensation des baisses continues des dotations de l'Etat auxquelles s'ajoute le manque à percevoir lié à la disparition de la taxe d'habitation laquelle est reversée uniquement sur la base des montants de 2017.

Enfin, le nouveau taux inclus le transfert du taux départemental de 11,58% qui disparaît et fusionne avec le taux communal. Le montant perçu à cet effet vient compenser une partie de la taxe d'habitation.

L'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales transmis par les services fiscaux pour 2021 fait apparaître les ressources fiscales suivantes :



	Bases prévisionnelles	Taux	Produit fiscal attendu
Taxe foncière (bâti)	2 758 000 €	26,38 %	727 560 €
Taxe foncière (non bâti)	21 900 €	60,04 %	13 149 €
<b>TOTAL</b>			<b>740 709 €</b>
Autres ressources fiscales			15 509 €
Versement coef correcteur			7 291 €
Prélèvement GIR			211 276 €

Remarques :

B. JUERY : le fait que la taxe d'habitation soit fixée en 2017, cela veut dire que on ne perçoit pas les augmentations de la base locative de 2018, 2019, 2020 et 2021 ? je te le fais court, à 1% ou 1,5 % par an, ça fait au moins 5% de perdus. 5% de perdus c'est sur à peu près cinq à six cents mille euros, ça fait qu'on perd déjà trente mille euros. Et j'ai une question sur la DGF, cette année comment ça marche, on aura une perte ou c'est stable ?

E. LAURENT : la DGF cette année, nous avons eu les notifications vendredi dernier à plus de 18h00, nous perdons dix mille trois cents et quelques euros encore.

B. JUERY : donc sur cette affaire-là, si je regarde bien, depuis 2017, on vient de perdre trente mille euros, on perd soixante ou soixante-dix mille euros.

E. LAURENT : pour autant, l'an dernier elle avait légèrement augmenté, cette année on perd dix mille trois cents euros.

K. KAUFFMANN : autres questions ou remarques ?

P. FOURNIER : on parle de travaux qui sont indispensables, j'ai relu sur l'église notamment, il n'y a pas de délais qui sont indiqués, il n'y a pas d'expertise qui nous dit qu'il faut faire les travaux demain matin. Je n'ai pas trouvé ça, l'urgence des travaux, c'est simplement parce que j'ai entendu plusieurs fois en conseil municipal qu'il y avait, que l'église s'effritait etc... je pense qu'une somme d'un million deux, quelles que soient les sources de financement, aurait nécessité de mon point de vue, une remarque déjà sur une expertise pour les délais de travaux, est-ce que c'est urgent pas urgent ? parce que cela fait des années que l'on s'attend à ce qu'il y ait une augmentation de la part des mairies, une diminution de la CU, un désengagement de l'Etat. Autour de cette table il y en a beaucoup d'entre vous qui ont déjà validé, donc partir sur des travaux comme ça, aujourd'hui avec le COVID qui va rajouter là-dessus. Là, voyez, on a des sanctions qui tombent, on est obligés d'augmenter les impôts fonciers. La deuxième remarque, elle n'est peut-être pas judicieuse mais je la fais quand même, c'est qu'il semblerait, d'après ce que j'ai lu sur le rapport, que la détérioration de l'église soit due à des travaux, ce n'est pas nous qui avons effectué ces travaux. Une expertise aurait, pourrait ou aurait pu impliquer les sociétés qui ont fait les travaux, parce qu'aujourd'hui en fait on paye des erreurs d'entreprises, lesquelles je n'en sais rien. Et d'après ce que j'ai lu dans le rapport, il est conséquent il fait 104 pages, mais je me suis intéressé juste à la page 64, où c'est vrai qu'il nous décrit tout ça, mais il ne dit pas qu'on fait vite parce que sinon l'église va s'écrouler sur les enfants. Voilà



deux remarques parce qu'on devrait aborder les un million deux pour notre commune, pour moi je n'ai jamais connu ça, c'est énorme, quelle que soit la source de financement. C'est là où je m'inquiète et je me suis toujours inquiété c'est pas d'aujourd'hui, ça date de 2015, je l'ai expliqué, ceux qui sont intéressés, je sais que je prêche dans le désert, et ce que je dis ça ne sert à rien, mais moi je le cris et je vous en ai informé, et je pense que quelque part je me devais de poser ces deux, non pas problèmes mais ces deux solutions, par un audit, situer dans le temps les travaux, avoir, comme vous l'avez dit d'ailleurs la majorité il y a quelques années, une gestion de père de famille. Parce que là, l'école, l'église, les bords de Seine, si vous voulez... là on va prendre un emprunt, je vais un peu vite, je vais m'arrêter parce que deux minutes je les ai dépassées. Je voulais juste attirer votre attention sur le fait que ce serait de mon avis utile d'essayer de réfléchir à expertiser pour savoir la dangerosité et les délais de dangerosité liés à l'église. Parce qu'au début on est partis à quarante-trois mille, puis on est partis à deux cent quatre-vingt-dix mille et là on est à un million deux cent soixante-douze, alors...

K. KAUFFMANN : très bien, merci.

B. JUERY : ce qui est sûr, mais ça je sais que tu le sais, quand tu vois visuellement une dégradation, des pierres qui tombent, il y a même des tuiles qui tombent, que visuellement, ça c'est vrai c'est factuel, tu te dis que plus tu vas attendre, plus ça va coûter cher. Ça c'est clair, ça a toujours été comme ça dans la maçonnerie, plus tu attends, une dégradation va te coûter encore plus cher après. Et c'est comme l'humain, il faut savoir soigner très tôt. Ce que l'on aurait pu faire, si l'on avait pu, une préventive mais on ne peut pas, on n'a pas d'argent pour ça, donc on répare au dernier moment. Peut-être que ça n'est pas marqué exactement quand, mais de toutes les façons, visuellement, on voit bien les détériorations.

K. KAUFFMANN : si je peux me permettre, par rapport à la fameuse entreprise qui pourrait être mise en défaut sur les travaux qui ont été réalisés auparavant, ce sont des travaux qui ont été réalisés il y a très très longtemps, c'est écrit dans le diagnostic, alors je ne sais plus exactement quand, ce sont des travaux de maçonnerie où on a cimenté les soubassements de l'église, ce sont les mêmes travaux qui ont été faits sur quasiment tous les édifices de ce type-là en France. Ça a été une mode à un moment donné où on s'est dit tiens il y a des remontées capillaires, on va cimenter, ça va freiner les dégradations de l'eau. Et donc du coup, ce n'est pas spécifique à cette église mais c'est l'ensemble des édifices français en tous cas, si ce n'est européen, qui sont victimes de ces habitudes qui ont commencé dans les années cinquante.

E. LAURENT : et pourtant ce sont des entreprises spécialisées. Patrick a raison, ça a un coût très important, mais il faut savoir que par rapport à une entreprise normale on prend déjà, étant entreprise spécialisée, à peu près 20% de plus, sur ce genre de travaux.

K. KAUFFMANN : oui, en plus, on a forcément des entreprises qui sont habituées à travailler sur des édifices de ce type avec ce type de pierres et qui sont agréées pour travailler sur des édifices classés, ou inscrits, comme c'est le cas de l'église, et oui, là on ne va pas avoir un maçon lambda qui pourrait travailler sur nos maisons, d'où le coût assez exorbitant des travaux. Sur le timing, on est quand même sur ce sujet depuis 2016, donc on ne s'est pas non précipités pour le faire, le diagnostic a pris



quasiment un an, on a pris du temps pour l'étudier, et ensuite on peut se dire comme Bernard on laisse ça en attente, il y a pas d'obligation, on peut continuer à regarder les pierres s'effriter et les morceaux tomber sur les passants et attendre, parce que ça relève de la responsabilité du maire, que un maire à un moment donné soit dans l'obligation de faire un arrêté de péril. On peut attendre ça, ou alors on peut se dire, il est encore temps de sauver ce bâtiment, enfin on les voit les trous, tu passes à côté tu les vois les trous dans les pierres, c'est factuel. Ou alors on se dit : on ne laisse pas ça aux générations futures et on prend le temps et l'argent qu'il faut pour le refaire. Donc oui on peut reporter à l'année prochaine, on l'a déjà reporté d'un an donc on est plus à un an près, je suis d'accord, mais à dix ans près peut-être, et peut-être à cinq ans près parce que comme le disait Bernard, les prix ne vont pas en décroissant, plus on aura de désordres plus ça sera conséquent à payer.

P. FOUNRNIER : je crois que je me suis peut-être, une fois de plus, mal exprimé.

K. KAUFFMANN : ah non...

P. FOURNIER : si, si, parce que ce que j'essaye simplement de passer comme message, moi je dirige une entreprise, là en ce moment je négocie des PGE pour mes boîtes pour tenir, ce n'est pas le moment que je m'endette, et les investissements que je fais aujourd'hui je les exprime auprès de mes collabs qui eux-mêmes sont concernés, et je les justifie par des expertises. Moi la seule chose que je dis c'est qu'aujourd'hui, sur un million deux cent soixante-douze, il aurait été intéressant d'abord qu'on ait cette discussion sur l'église de manière peut-être beaucoup plus large ou plus tôt ou d'une manière différente, parce que si je reprends, je vous ai parlé d'une évolution et quelque part des fonds où on en était sur le bâtiment, moi je ne conteste pas. Je ne suis pas spécialiste pour vous dire « je vais trouver un maçon moins cher », j'ai regardé, il faut faire, je n'ai pas du tout, je dis simplement qu'aujourd'hui on engage la mairie sur l'investissement d'un million deux-cent soixante-dix euros, et que de mon point de vue, en simple dirigeant d'entreprise que je suis, j'aurai fait appel à une expertise pour asseoir, parce qu'il ne suffit pas de voir, le plancher...

K. KAUFFMANN : c'est ce que l'on a fait par le diagnostic. Il se trouve, mais c'est un hasard, et c'est parce qu'il n'existe pas des millions d'architectes qui le font, que c'est le même architecte qui a fait le diagnostic et qui va faire le suivi des travaux maintenant, mais ça n'était pas forcément comme cela que c'était prévu, le diagnostic a été établi, il nous a été présenté, tu étais présent par l'architecte en 2017 de mémoire, fin 2017 forcément, en réunion off du conseil municipal, et c'est ça qui fait foi. C'est de ce diagnostic que sont partis les travaux et les subventions qui nous sont accordées. L'expertise dont tu parles, elle est là. Ensuite, on n'a pas d'entreprise avec une décennale, puisque les travaux sont bien antérieurs à ça, pour la problématique des travaux. Les travaux de ciment datent du temps de Monsieur BOIS, et ce n'est pas la faute de Monsieur BOIS, mais c'est du fait qu'à cette époque-là, on faisait ça comme ça. Peut-être que les travaux que l'on va faire là ne sont pas les bons, on le saura dans cinquante ou cent ans, je n'en sais rien, mais aujourd'hui on a ces connaissances-là et les travaux qui vont être réalisés sont ceux préconisés actuellement.

P. FOURNIER : c'est ma réflexion sur l'investissement. Aujourd'hui les administrés, je n'ai pas l'impression que... en ce qui me concerne j'ai très peu d'éléments sur le



dossier, j'aurai souhaité peut-être si vous les avez, que l'on soit beaucoup plus associés à un investissement aussi important en disant vous allez payer, parce qu'aujourd'hui vous prenez une décision, moi je chante pour rien, parce que vous êtes douze, on est deux, mais d'un autre côté ça me semble légitime d'exprimer du bon sens par rapport si vous voulez à un projet aussi important, il n'y en a jamais eu d'aussi important de mémoire dans notre mairie. Même la ZAC à l'époque, c'était un million six je crois, là on a deux millions deux d'investissement, ça repart dans tous les sens, moi je dis simplement que le médanais, on va le mettre devant le fait accompli en disant on n'a pas le choix...

K. KAUFFMANN : non, on a un million d'investissements, pas deux millions. Il y a un million.

P. FOURNIER : non, désolé, je parlais du global.

K. KAUFFMANN : ceci dit il n'y a pas deux millions au budget cette année.

P. FOURNIER : on parlait du port d'attache, on a parlé de l'école, du préau, en tout, ces trois projets c'est deux millions, mais peu importe, moi dans mon esprit ce que j'aurai souhaité, c'est que le médanais soit associé, parce que là vous avez pris une décision, elle va être votée évidemment, et le médanais va être devant une augmentation des taxes foncières de 3,85 mais qui en réalité ce n'est pas 3,85% sur le montant...

K. KAUFFMANN : non, c'est un taux, c'est 3,85 points.

P. FOURNIER : si on traduit, je n'ai pas eu le temps de le faire, ça va être une augmentation de 35% de la taxe foncière à peu près, je n'ai pas passé mon temps à ça. Et là, aujourd'hui on est à xxx % en 2016 et 2017, pour moi les anciens qui étaient présents, qui ont voté, pas pour augmenter alors qu'en fin de compte on était déjà dans une situation financière, économique pardon difficile. Maintenant j'ai dit ce que j'avais à dire et c'est vous qui avez les clés, mais je me devais de vous livrer ce raisonnement, sans contester le prix du maçon, pour moi ça repose sur du visuel etc. et j'aurai souhaité que ça repose sur autre chose.

K. KAUFFMANN : très bien, merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

L. LELARGE : oui. Vous exprimez le taux d'augmentation de la taxe foncière en taux, moi je vais l'exprimer en pourcentage, effectivement ça fait 35% d'augmentation sur la taxe foncière. Je ne peux pas cautionner ce choix de gestion, d'autant plus que pas plus tard qu'au dernier conseil municipal, vous avez abandonné une créance de quarante-quatre mille euros sur le delta au niveau des attributions de compensation en 2017, donc un abandon de créance, ce n'est pas neutre, quarante-quatre mille euros pour le budget de Médan, ce n'est pas une petite somme. Et le conseil municipal suivant, on propose d'aller piocher dans la poche du médanais, je trouve ça choquant. Cette augmentation est le résultat de choix de gestion depuis quelques années maintenant, je ne peux pas cautionner ça.

K. KAUFFMANN : bien. Il y a d'autres commentaires, questions ?



### Délibération :

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de son rapporteur,

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021,

Après en avoir délibéré, à la majorité, avec 3 voix CONTRE (P. FOURNIER, C. BITOUN, L. LELARGE)

- ARRETE les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 comme suit :

- Taxe foncière bâti : 26,38 %
- Taxe foncière non bâti : 60,04 %

### VIII - VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2021

#### Exposé de M. LAURENT :

M. LAURENT explique que le budget est défini comme l'acte de prévision des recettes et des dépenses pour une année donnée (principe de l'annualité). Le budget regroupe la totalité des recettes et des dépenses communales (principe de l'universalité) dans un document unique (principe de l'unité). Les recettes et les dépenses doivent être sincèrement estimées (principe de la sincérité). Les crédits sont ouverts par chapitres et par articles au sein de chaque chapitre (principe de la spécialité).

Le budget primitif est un budget prévisionnel. Il peut faire l'objet d'ajustements au cours de l'exercice au moyen de décisions modificatives.

Le budget primitif 2021 s'équilibre de la façon suivante :

RECETTES		DEPENSES		
	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Propositions nouvelles
Fonctionnement		1 408 000,00		1 408 000,00
Investissement		1 109 000,00		1 109 000,00
Total		2 517 000		2 517 000

#### Remarques :

P. FOURNIER : comme je l'ai dit tout à l'heure, la messe est dite. Moi je suis intervenu à plusieurs reprises depuis plusieurs années, j'engage les anciens à regarder ce que j'ai écrit pour savoir si je dis des bêtises, en 2015 j'ai suggéré un audit, et vous avez refusé, audit pourquoi ? pas pour vérifier que les compte sont bien tenus, on le sait, le problème n'est pas là. Mais de savoir jusqu'où on va, parce

**Mairie de Médan**



que moi je pense qu'avec les projets que nous avons, avec la situation économique, je prédis de nouveaux emprunts et de nouvelles augmentations des impôts dans les années à venir, sur le trait sur lequel nous sommes partis. Donc je pense qu'arrivés à un moment, tout à l'heure je vous ai parlé d'expert, je ne veux pas rentrer là-dedans, mais je pense qu'il serait intéressant d'avoir quelqu'un de neutre et de légitime, qui nous aide, je fais appel à un expert-comptable, je fais appel à des financiers, pourtant ça fait cinquante ans que je suis dans la finance, mais j'apprends encore, et je pense que ça serait justement par rapport à la situation économique globale et par rapport aux investissements qui ont été faits à Médan de dire on a une mairie saine, on peut continuer à emprunter etc... mais je pense qu'il faudrait quelqu'un plutôt qu'on ne s'écharpe l'opposition et la majorité, je pense que ça fait sept ans que je suis avec vous, huit ans, ce n'est pas moi qui ai fait et créé des histoires, j'ai plutôt essayé de les atténuer, Eric tu peux même dire le contraire, bon... moi j'essaye, et là j'amène du bon sens en disant, il faut peut-être poser les valises parce que, moi je vous assure, il y a quelques années je vous ai prédit des problèmes économiques, j'ai pas prévu le COVID, là pour vous c'est facile, avec le COVID derrière, il va y avoir des sanctions économiques profondes, et en plus on est assis sur une GPS&O qui est notre mère patrie, qui est dans le rouge, donc quelque part, je pense que ça serait sage et sans, puisqu'on a rien à cacher, de dire voilà, on peut faire un petit audit. Je ne vous demande pas une réponse ce soir, c'est quelque chose que vous réfléchirez entre vous, ça me paraît évident, donner une réponse ce soir ça ne serait de mon point de vue pas traiter le problème à sa juste valeur. Et je vous propose une commission finances ou autre peut-être aussi que vous vous positionnez les uns et les autres, votre point de vue m'intéresse, savoir si je raconte des bêtises ou si ce que je propose est idiot, plutôt qu'à chaque fois, contre, pour, j'aimerais avoir votre avis, parce que moi, si vous voulez...

K. KAUFFMANN : c'est un peu le travail que l'on fait en commission.

P. FOURNIER : oui, mais les commissions c'est par secteur, c'est des civils, en commission finances ou en commission urbanisme ils sont d'autant plus importants qu'on n'a pas le droit de transmettre les comptes-rendus. Cécile qui a peur de me dire ce qu'il s'est passé.

K. KAUFFMANN : c'est la particularité de la commission d'urbanisme. Il n'y a aucun problème sur les autres commissions.

P. FOURNIER : la commission des finances moi j'ai des mails ici qui me disent, je ne citerai pas de noms, c'est confidentiel tu n'en parles à personne, alors que ça a été voté en commission des finances.

K. KAUFFMANN : ça dépend des sujets, et à personne, ça veut dire à personne extérieure du conseil municipal.

P. FOURNIER : je demanderai... vous comprenez bien qu'aujourd'hui notre situation...

K KAUFFMANN : je ne sais pas à qui vous demanderez.

P. FOURNIER : j'essaye simplement de vous interpellier sur des pensées qui n'ont rien à voir avec une opposition.



K. KAUFFMANN : donc vous proposez qu'on fasse un audit ?

P. FOURNIER : oui mais dans le bon sens du terme, Karine.

K. KAUFFMANN : oui mais pas de soucis, j'essaye juste de résumer.

P. FOURNIER : dans le bon sens du terme, c'est un peu réducteur, je dis, compte-tenu de la situation économique globale, compte-tenu de notre situation aujourd'hui où on a, vous savez que ces dernières années depuis qu'on est à la mairie, on a touché nos cent soixante quinze mille euros de Degasnes, on a hérité de deux cent cinquante mille euros de la ZAC etc... on a emprunté je sais plus combien machin, quel que soit le motif, on est portefeuille large, et je pense qu'arrivé un moment, moi je ne serai pas capable de vous dire oui oui vous avez raison, ou non non vous avez tort. Là pour l'instant j'émet des hypothèses, je me dis je ne sais pas où je vais, je n'en sais rien, je ne sais pas. Et là on est plus dans les élections, on s'en fou des élections, elles sont derrière nous. Moi c'est le village, et on travaille ensemble ou on ne travaille pas ensemble, et je trouve que là il y a peut-être un truc à poser ne serait-ce que pour vérifier notre capacité d'endettement future, retenez ce que je vous dis. Tu prends deux, trois ans, on augmente les impôts, j'en suis certain. Maintenant tant mieux si je me trompe. Ça fait quarante ans que je gère des boîtes et c'est la seule expérience que j'aie. Ce que je vous livre là, on ne gère pas une mairie comme on gère une entreprise, mais quand même on est quand même responsable des deniers et là on s'aperçoit tous ensemble qu'on était partis sur des idées sur des bords de Seine où l'on pensait que ça allait se réaliser, on était partis sur pas augmenter les impôts, on était partis sur de bonnes intentions, et aujourd'hui tu tires un trait.

K. KAUFFMANN : très bien. Il y a d'autres interventions ?

E. CHANTOT : je voudrais juste ajouter une chose. Je crois qu'au sein du conseil municipal il y a quand même pas mal de personnes qui sont dans la finance, expert-comptable ou comptable. Quand on a décidé d'augmenter de 3.85%, on n'a pas sorti ce montant comme ça, on a quand même étudié la chose. Ces 3.85% ont pour objectif justement, de ne pas se surendetter, donc de garder l'endettement de la commune dans les années futures à un niveau qui soit complètement acceptable pour l'ensemble des médanais. Moi je fais le pari inverse, de trois à quatre ans, on n'augmentera pas les impôts parce qu'on a pris la décision de le faire maintenant, et pas attendre le dernier moment, le moment où plus rien ne va ou on dit maintenant il faut trouver du cash, non, on le fait en amont et parce qu'on le fait maintenant dans trois, quatre ans on aura toujours une situation saine. On a regardé les comptes et je vous parie que dans trois, quatre ans on n'augmentera pas les impôts, sauf si l'Etat continue à ponctionner de plus en plus nos ressources.

K. KAUFFMANN : il n'y a tellement plus de ressources que je ne vois pas ce qu'ils vont pouvoir prendre de plus.

E. CHANTOT : oui mais s'ils nous demandent de contribuer encore plus, effectivement ça sera un autre problème.

P. FOURNIER : dans le contexte économique, on ne doit pas se faire d'illusion.





E. CHANTOT : mais personne n'est capable aujourd'hui de prévoir la future pression fiscale que pourrait mettre l'Etat dans trois, quatre ans, personne ne le sait aujourd'hui.

P. FOURNIER : mais moi je note, pas d'emprunt, pas d'augmentation des impôts, super, je suis ravi de cette discussion.

L. LELARGE : moi je trouve ça très optimiste. Si c'était réaliste, on verra. Juste en reprenant la maquette du BP, les chiffres sont là sous nos yeux, quand on regarde les ratios qui figurent en page quatre, le point huit « dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital sur les recettes réelles de fonctionnement », 103,68% là où la moyenne nationale de la strate est à 90%. Qu'est-ce que ça veut dire ces pourcentages ? ça veut dire que nos recettes de fonctionnement telles quelles sont aujourd'hui ne permettent pas de couvrir les dépenses de fonctionnement et le remboursement de l'emprunt. Ça c'est le premier point. Le deuxième, c'est que dans la construction du budget que vous proposez de voter aujourd'hui, vous faites un recours supplémentaire à l'emprunt, à hauteur de cent cinquante mille. Ces cent cinquante mille vont eux aussi générer de la dette qui va venir creuser les dépenses de fonctionnement. Donc là aujourd'hui on est à 103%, donc ça veut dire qu'on n'a pas la capacité de couvrir l'ensemble des dépenses, on n'a pas de capacité d'autofinancement, et vous rajoutez de l'emprunt. Alors je veux bien qu'il y ait quelques membres de cette haute assemblée qui soient des professionnels de la finance, mais moi quand je lis simplement les ratios qui sont sur ce budget, j'ai quelques craintes quand même. J'ai quelques craintes, cumulé au fait qu'on a une crise sanitaire doublée d'une crise économique sans précédent, que, on y va avec du quoiqu'il en coûte et je suis d'accord avec ce quoiqu'il en coûte aujourd'hui, n'allez pas déduire l'étiquette politique qui est la mienne... parce qu'évidemment qu'il faut soutenir l'économie, évidemment qu'il faut soutenir nos acteurs associatifs et je suis très heureuse que cette assemblée ait voté une augmentation des subventions aux associations aujourd'hui. Mais l'avenir est très incertaine, elle est très incertaine au niveau de l'Etat, elle l'est encore plus au niveau des collectivités, au niveau des petites collectivités qui ont des marges de manœuvres extrêmement restreintes. Et ces marges de manœuvres extrêmement restreintes elles le sont aussi parce qu'on paye. Vous n'étiez pas là, quelques-uns n'étaient pas autour de cette table-là, ils n'ont aucune conscience des choix qui ont pu être faits par le passé, qui arrivent et qui se bornent simplement à ce qu'ils peuvent entendre des lubies d'untel [...]. La situation quelle est-elle ? la situation aujourd'hui elle est le résultat de choix de gestion qui ont été faits, comme la maison Degasnes qu'on a vendue mais qu'on n'a pas vendue au mieux disant, de dépenses que je considère comme étant totalement superfétatoires avec un livre portraits de médanais qui a coûté dix mille euros à la commune. Des dépenses qui sont hallucinantes dans un budget archi contraint. On fait fi des recettes qu'on peut aller chercher, mais en revanche dans le même temps on va piocher dans la poche des médanais. Ça je ne peux pas cautionner. La situation, elle est celle-là.

E. CHANTOT : Eric, tu peux rajouter peut-être l'augmentation de cash, où on va passer à deux cent trente mille euros. L'augmentation de l'autofinancement va permettre que dans notre budget on dégage cent mille euros de plus, d'accord ? c'est cent mille euros qui peuvent servir à rembourser l'emprunt. Tout ça, c'est un fait.



K. KAUFMANN : d'autre part... ce qui est un fait aussi...

L. LELARGE : le 103,68%...

E. CHANTOT : je ne sais pas...

L. LELARGE : mais tu l'as eu Eric...

E. CHANTOT : non mais, moi je peux prendre les chiffres et...

L. LELARGE : c'est le BP 2021 qu'on nous demande de voter ce soir.

K. KAUFFMANN : je peux parler de ce sujet justement ? On sait aussi qu'en 2022 il y a un emprunt qui s'éteint et qui permet de redescendre ce ratio. Et on le sait depuis 2019, quand on a contracté cet emprunt, l'emprunt de six cents mille euros, pour lequel on va aller chercher les derniers cent cinquante avant qu'on n'ait plus le droit de le faire au taux qui a été négocié en 2019, puisqu'on a jusqu'à la fin du mois d'avril pour finaliser les retraits sur cette ligne d'emprunt, sur un emprunt qui a été contracté en 2019 alors qu'on savait déjà à l'époque, que de 2019 à 2022 on serait sur un taux d'endettement relativement haut, du fait de la superposition de ces deux emprunts. Le deuxième emprunt qui était de quatre cents mille, d'il y a quelques années, de mandats précédents, s'éteint en 2022 et donc le taux dont tu parles redescendra à ce moment-là.

L. LELARGE : s'éteint en 2022 mais on a un nouvel emprunt de cent cinquante mille qui est pris cette année.

K. KAUFFMANN : c'est exactement ce que je viens de dire, mais malgré tout ce taux redescend à la fin de 2022. Ça c'est quelque chose que l'on savait déjà en 2019 quand on a contracté cet emprunt, il me semble que tu l'as voté d'ailleurs, et c'était très clair, je n'en mets pas ma main au feu mais je pense que tu l'as voté, c'était très clair à cette époque-là que, jusqu'en 2022, on aurait ces deux emprunts qui allaient se superposer et qui allaient augmenter justement les taux d'endettement dont celui que tu as cité.

L. LELARGE : alors, effectivement, je l'ai certainement voté, c'était au moment où la question de confiance n'était pas encore posée et où le contexte n'était bien évidemment pas le même.

K. KAUFFMANN : le sujet que je voulais aborder c'était que le taux d'endettement ou le ratio dont tu parles va redescendre à la fin de 2022. On est bien conscient depuis 2019 que ce ratio ou ces ratios sont relativement hauts et néanmoins largement en-dessous de la moyenne nationale.

E. LAURENT : le ratio dont tu parles Laurence, effectivement on est à 103%, mais il faut savoir que les recettes réelles de fonctionnement ne comprennent pas le résultat cumulé, ce qui est logique, c'est purement les recettes que l'on estime avoir cette année. Après... les chiffres, on peut leur faire dire tout et son contraire, mais ça ne reprend pas l'excédent cumulé, si jamais on reprend l'excédent de cent quatre-vingt mille, bien évidemment le ratio diminue.



K. KAUFFMANN : effectivement, on a un taux qui est assez élevé pendant encore deux ans, ou un an et demi.

B. JUERY : mais on le savait ça, ça fait des années qu'on le dit, c'est pourquoi regarder un taux de 103% n'a aucun sens, on ne fait pas une vision comptable ou budgétaire sur un an, il faut le faire sur trois ou quatre ans enfin, c'est comme ça qu'on fait dans la vraie vie.

L. LELARGE : non Bernard, ça fait sens parce que le contexte économique est perturbé.

B. JUERY : d'accord, mais il faut avoir une vision.

L. LELARGE : absolument, mais les recettes sont aléatoires. Bien sûr qu'une cartographie à l'instant T ça fait sens au moment où un contexte est particulièrement perturbé.

B. JUERY : tout à fait, mais tu ne peux pas t'arrêter sur une année en disant je ne fais rien parce que cette année-là, en sachant pertinemment que ça va forcément diminuer puisque les emprunts vont s'arrêter.

L. LELARGE : je dis que c'est le résultat de choix qui ont été faits, aussi.

K. KAUFFMANN : après, il y a un autre choix de gestion qui a été fait, qui a été de, et il me semble qu'on la fait ensemble à ce moment-là, de se manifester contre la baisse des AC imposée par le pacte fiscal au niveau de GPS&O, qui nous mettait de fait soixante-dix sept mille euros de moins sur nos AC chaque année depuis 2016. On n'est pas d'accord, vous et moi, sur le résultat de la transaction qui a pu être menée entre les sept communes et GPS&O, néanmoins, au final, oui, tout à fait, on fait cadeau des quarante-quatre mille euros à GPS&O ou aux autres communes de GPS&O, ce qui nous permet, si c'est homologué, puisque pour l'instant on est toujours en cours d'homologation. La demande a été faite auprès du juge, mais l'homologation de ce protocole d'accord n'est pas attendue avant le début de l'été. C'est assez logique que ça ne soit pas encore arrivé, mais cet accord nous permet tout de même de récupérer chaque année depuis 2016 sauf 2017 quarante-quatre mille euros sur nos budgets, à partir de cette année, avec un rétroactif sur les années précédentes. On récupérera de manière échelonnée comme c'est écrit dans le protocole, si jamais celui-ci est homologué. Ça c'est un autre choix sur lequel on ne va pas être d'accord, mais, toi ce que tu vois, c'est que ça ne nous permet pas de récupérer ces quarante-quatre mille euros, et personnellement, je vais regarder le verre, soit vide soit plein comme on préfère, mais ça nous permet de récupérer quarante-quatre mille euros sur 2016, sur 2018, sur 2019, sur 2020, sur 2021 et les années à venir. Maintenant, ce sont deux manières différentes de regarder les choses.

B. JUERY : ça doit être un bon protocole puisque toutes les communes l'ont voté. Sur les sept communes, les sept l'ont voté.

K. KAUFFMANN : qu'il soit bon ou pas bon, chacun peut avoir son opinion là-dessus, en tous cas pour l'instant c'est le seul qui a permis d'arriver à un accord.



E. CHANTOT : et ça nous permet de reconstruire une relation saine avec la communauté urbaine.

K. KAUFFMANN : c'est ça.

L. LELARGE : ce point-là n'est pas gênant à partir du moment où on n'en appelle pas à la poche des médanais.

K. KAUFFMANN : c'est toi qui as fait le lien, moi je ne fais pas de lien entre les deux.

L. LELARGE : le sujet est là, le sujet est de lier les deux.

B. JUERY : ça n'a rien à avoir.

L. LELARGE : bien sûr que si, c'est une recette en moins dans les caisses de la commune que l'on va aller combler, qu'on cherche à combler parce qu'il faut avoir un budget en équilibre. Et comment on le comble ? on le comble en recourant à l'emprunt et en recourant à l'augmentation des impôts. Bien sûr que c'est lié.

K. KAUFFMANN : cette augmentation est liée au fait que l'on a décidé deux choses. La première chose, c'est de réaliser les investissements sur lesquels nous nous étions engagés d'une part, et la deuxième chose, c'est ce que disais M. CHANTOT tout à l'heure notre volonté de participer au remboursement de cette dette et donc justement de réduire ces ratios-là, pour qu'on puisse à l'avenir continuer à avoir des taux d'endettement qui soient raisonnables et acceptables pour une commune de notre strate. Aujourd'hui notre taux d'endettement n'est pas au plafond. Et tout comme le taux d'imposition qui est proposé là n'est pas non plus... alors, ces 35% d'augmentation, c'est tout à fait vrai, il n'y a pas de discussion là-dessus, c'est beaucoup en pourcentage, je suis d'accord, en numéraire ce n'est pas beaucoup parce que 35% de pas beaucoup, ça ne reste pas beaucoup.

L. LELARGE : est-ce que vous avez fait le calcul.

K. KAUFFMANN : bien sûr que l'on a fait le calcul. Ce n'est forcément pas une décision qui a été simple à prendre, et tout particulièrement cette année compte-tenu du contexte sanitaire dont tout le monde est conscient et dont vous avez parlé. Il est vrai que l'on s'est posé la question, est-ce qu'on le fait cette année ? de toutes les façons ont sait qu'on va devoir le faire, est-ce qu'on le fait cette année ? est-ce qu'on le fait l'an prochain ? est-ce qu'on le fait l'année d'après ? est-ce qu'on attend d'avoir le couteau sous la gorge ? est-ce l'on attend de savoir si la DGF va continuer de baisser, alors qu'on avait promis, enfin, on avait entendu par voie de presse que la DGF ne bougerait pas, elle a quand même baissé de dix mille euros, elle passe de soixante et quelques à cinquante et quelques, ce n'est pas non plus une petite baisse, donc oui c'est une décision difficile à prendre et oui on la prend avec tout ce contexte en tête. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

#### Délibération :

**Le Conseil Municipal,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-1 et suivants, L.1612-1 et suivants et L.2311 à L.2343-2,**

**Mairie de Médan**



Considérant l'avis de la commission des finances réunie le 25 mars 2021,  
Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré, à la majorité, avec 3 voix CONTRE (P. FOURNIER, C. BITOUN, L. LELARGE)

- APPROUVE le budget primitif 2021,
- PRECISE que ce budget est voté par nature au niveau du chapitre.

⇒ SIGNATURES DES FEUILLES DU B.P. 2021.

### IX -MOTION RELATIVE AU PROJET Cométha

Exposé :

Nous, élus du conseil municipal de Médan, sommes fondamentalement favorables à tout projet pouvant contribuer à la transition énergétique.

Il n'en demeure pas moins que :

- Nous regrettons l'absence d'étude d'impact environnemental qui aurait permis d'appréhender pleinement cet enjeu crucial.
- Nous émettons des inquiétudes sur le manque d'informations notamment concernant la torchère qui sera active durant la phase pilote et présente en sécurité durant la phase industrielle : hauteur, méthode de rejet, composition des rejets ; mais également sur le plan de maintenance : fréquence des contrôles, présence ou non de sondes permettant un relevé permanent, présence ou non de filtre et de biofiltre (pour les odeurs).
- La confiance des élus et des habitants en le SIAAP a été largement altérée par les récents problèmes de sécurité constatés sur le site de Saint-Germain-en-Laye, lesquels ont mis en avant des dysfonctionnements et des lacunes en matière de sécurité au sein du SIAAP.

Aussi, bien que nous n'ayons, à ce jour, pas de problème de sécurité à reporter sur le site de Seine Grésillon, afin de pallier ce manque de confiance, nous souhaitons être intégrés au suivi du projet de la phase pilote (phase 2) comme au processus décisionnaire pour la phase industrielle (phase 3).

En effet, l'implantation d'une usine pilote sur le site du SIAAP- Seine Grésillons, ainsi que le projet industriel qui pourrait en découler, si les essais sont concluants, pourraient impacter le cadre de vie des habitants de la commune de Médan. La proximité des habitations et les enjeux environnementaux actuels ne doivent laisser place à aucune zone d'ombre.

C'est pourquoi, le conseil municipal demande :



La création d'un comité de suivi du projet Cométhà auquel participeront des membres du conseil municipal des communes limitrophes dont deux élus pour la commune de Médan et un représentant de chacune des associations environnementales des communes concernées.

Ce comité se réunira au moins deux fois par an tout au long de la phase pilote afin de pointer les dysfonctionnements éventuels et solutions à apporter sur les sujets suivants :

- Nuisances sonores,
- Nuisances olfactives,
- Nuisances liées au trafic des camions,
- Projet de développement de la phase industrielle sur le site Seine Grésillon.

Ce comité de suivi sera un complément à la CSS inter-entreprises de Triel sur Seine (commission de suivi de site) existante dont le rôle est essentiellement axé sur les risques encourus par la population, la faune et la flore. Le comité de suivi sera exclusivement concerné par le projet Cométhà.

Remarques :

P. FOURNIER : moi je trouve que c'est posé, c'est bien, parce que ces gens-là ont fait des efforts. J'ai vu deux associations, je ne sais pas pourquoi elles m'ont appelé, d'ailleurs ils attaquaient en disant la mairie ceci, la mairie de Médan cela, toi en l'occurrence, j'ai répondu déjà on nous demande notre avis c'est déjà une chose, c'est bien, parce que ce n'est que consultatif, ensuite si vous voulez une solution, quelque part, pendant des années et des dizaines d'années ont mis des tonnes et des tonnes de déchets, et avec l'épandage, et la Seine, tout ça. On a mangé des salades qu'il y avait là derrière, donc moi je trouve que la présentation qui a été faite, on a reçu d'ailleurs un deuxième document, c'est posé, on est inquiet, on veut participer, on demande des informations, moi j'ai dit à ces personnes-là, vous savez que tout va être sous vide, et que c'est un projet, c'est sept cents mètres carrés, et on a le temps justement de voir, si on nous avait dit tout de suite on construit les cinq mille, là peut-être que l'attitude aurait été différente. Je pense que votre texte est bien tourné, il émet les inquiétudes, il dit ok on veut voir mais on ne veut pas être... je pense que c'est une gestion saine, une approche saine du projet. Je ne sais pas ce que vous en pensez, parce que dire ce n'est pas bien, on n'en veut pas, oui mais, qui crie aujourd'hui ? c'est l'île de Villennes. Quelque part aujourd'hui en plus à la mairie de Villennes ils n'ont pas le choix, vis-à-vis des habitants vu le contexte avec l'élection, etc...je pense qu'il y a une position politique, nous on a une sagesse, je pense, félicitations, je ne sais pas qui a fait ce texte, moi je le trouve pertinent.

L. LELARGE : je trouve la motion un peu tiède. C'était un entre-deux qui souligne les différents points de vue, très bien. Villennes est allé le plus loin que vous ne l'avez fait, vous nous avez fait parvenir la motion qui a été présentée et votée à l'unanimité à Villennes, qui ne se limite pas à demander un comité de suivi, mais qui demande l'abandon du projet. Ce qui m'a gênée dans la rédaction de la motion qui nous est proposée ce soir, c'est qu'à un moment donné vous parlez de « aussi bien que nous n'ayons à ce jour pas de problème de sécurité à reporter sur le site de Seine Grésillon », on a quand même cet incident du SIAAP qui date d'il y a un an et demi, je



ne pense pas qu'on ne puisse pas parler d'absence de problème de sécurité, à mon sens.

K. KAUFFMANN : non, le site de Seine Grésillon c'est celui qui est là, donc je fais bien la distinction entre le site qui est juste derrière chez nous, qui n'a pas de problème, à ma connaissance, de sécurité, mais par contre je fais bien référence à l'accident qu'il y a eu il y a un et demi avec le problème de sécurité qui a eu lieu au SIAAP d'Achères, de Saint-Germain-en-Laye. C'est pour ça que l'on dit qu'il y a un manque de confiance en le SIAAP.

L. LELARGE : parce qu'il y a ce contexte d'incendie avec un manque de transparence, moi je pense qu'on devait aller au-delà de juste demander ce comité de suivi. J'ai le sentiment, c'est vrai pour ce sujet, c'est vrai pour plein d'autres sujets, qu'on donne davantage de force à une démarche quand on présente une même délibération, quand on présente un même texte de motion. Il aurait été intéressant de se mettre d'accord avec les communes aux alentours pour un texte de motion qui soit similaire, pour une vision concertée entre les communes parce que l'on voit bien que le niveau d'opposition n'est pas le même entre Villennes qui demande l'abandon du projet et nous qui demandons, on ne s'oppose pas au projet, on demande un comité de suivi, on n'est pas sur la même échelle par rapport à l'opposition.

K. KAUFFMANN : mais Triel fait la même demande que nous.

L. LELARGE : Triel fait la même demande, Carrières fait la même demande que Villennes si je ne me trompe pas. Donc deux-deux. C'est en cela que, à mon sens, je la trouve un peu tiède. J'aurais aimé qu'on aille un peu plus loin, c'est un début, mais il y a de fortes inquiétudes sur ce projet par rapport à l'incidence sonore, par rapport au trafic, par rapport aux odeurs, et je pense que se limiter à un comité de suivi n'est pas suffisant. C'est un départ, mais ce n'est pas suffisant.

B. JUERY : on parle bien du projet pilote. Le projet pilote ? les camions, trois camions, deux camions... c'est de cela dont on parle, on parle de projet pilote.

K. KAUFFMANN : c'est bien pour cela que dans la motion on a ajouté que ce comité serait consulté sur le projet de développement de la phase industrielle à venir.

P. FOURNIER : je pense que c'est vraiment important de le préciser, on n'est pas sur le projet des cinq mille, on est sur le projet des sept cents mètres carrés, et moi c'est là-dessus que je réagis. Après sur la suite, on se calme, on va voir.

B. JUERY : oui mais ça sera différent, ça sera une autorisation d'exploiter, là ils ne le demandent pas, c'est complètement différent.

P. FOURNIER : j'ai un ami qui est maire pas très loin, dans un département juste limitrophe, j'ai été le visiter, j'ai tenu compte de toutes leurs remarques parce que leur usine date d'il y a dix ans, je peux vous assurer que là il y a du souci à se faire. Quand je l'ai comparé avec les éléments qui nous ont été donnés... Je ne suis pas en train de vous vendre quoi que ce soit. Je crois que c'est un débat qui est très intéressant, Laurence, vous avez émis des inquiétudes légitimes, je les partage, mais



d'un autre côté je reviens aux sept cents mètres carrés, qui au contraire, nous permettent justement d'avoir des remarques pertinentes sur la suite.

L. LELARGE : c'est un pied mis dans la porte, faut pas se leurrer.

P. FOURNIER : d'un autre côté qu'est-ce qu'on a comme autre solution, moi je veux bien, en Allemagne ils en ont dix mille des usines de méthanisation, j'ai regardé, alors forcément ils arrêtent, nous on en a six cent trente-cinq je crois, de mémoire. D'un autre côté, qu'est-ce qu'on fait aujourd'hui, je trouve que poser le problème sur la table, dire qu'est-ce qu'on fait de ces déchets alimentaires, pour moi c'est fondamental, on ne peut pas les brûler, on ne peut pas les mettre dans le sol, on ne peut rien en faire. Si on ne le fait pas, à ce moment-là, on les supprime. On oblige les enfants à manger parce que c'est les cantines je crois etc... les déchets alimentaires, c'est les déchets alimentaires. Il faut bien en faire quelque chose. Qu'est-ce qu'on nous propose aujourd'hui ?

L. LELARGE : je crois qu'il y a unanimité autour de cette table pour envisager des solutions en matière de valorisation des déchets. Entre envisager des solutions et puis dire oui à la première proposition... on ne dit pas non, à contrario on ne dit pas non.

K. KAUFFMANN : on ne dit effectivement pas un non tout de bloc parce qu'on demande à en savoir plus en suivant le pilote de près pour pouvoir se positionner avec des données plus pertinentes sur le projet à venir.

L. LELARGE : on n'est pas suffisamment clair, à mon avis on n'est pas suffisamment contraignant dans la demande d'information parce que Médan, mille quatre cents habitants. On serait arrivé avec une délibération ou une motion commune avec les communes des alentours on était évidemment plus fort que nous, seuls, à dire peut-être bien que oui, peut-être bien que non.

K. KAUFFMANN : on est sur la même lignée, ce n'est pas exactement la même motion, mais on est dans la même lignée que Triel sur lequel est le site.

B. JUERY : on est quand même un service administratif, on est une commune, une commune demande par exemple une étude d'impact alors que l'Etat français, lui, ne veut pas en faire, c'est quand même un peu surprenant quelque part. C'est toujours embêtant de dire que l'on est contre, alors que l'Etat français qui est quand même aussi une administration, lui a les droits de le faire, il a les droits, sans demander d'autorisation. Nous, on est là en train de dire non, c'est de la recherche et technologie dont on parle, on parle de 1,2 tonnes par jour, on ne parle de rien. Les gens vont essayer de trouver des solutions pour améliorer les choses, l'objectif de tout cela c'est pour que finalement il y ait moins d'énergie, c'est pour réduire les émissions de gaz de CO2.

L. LELARGE : mais on est d'accord sur cet objectif-là Bernard, il y a unanimité au sein de ce conseil sur ces questions-là, c'est la mise en œuvre qui fait qu'on n'est pas complètement d'accord à 100%.





Délibération :

Le Conseil municipal,  
Entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré, à la majorité avec 1 ABSTENTION (L. LELARGE)

- DEMANDE la création d'un comité de suivi du projet Cométha auquel participeront des membres du conseil municipal des communes limitrophes dont deux élus pour la commune de Médan et un représentant de chacune des associations environnementales des communes concernées.

X - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h27.